

**Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis municipal No 11-2016
au Conseil communal**

concernant

l'octroi d'un crédit de CHF 310.000.-- destiné aux travaux de transformations de
l'appartement de service du Collège de Jolimont pour la création d'un lieu d'accueil pour
enfants en milieu scolaire (APEMS)

Au Conseil communal de et à 1008 Prilly
le 31 mai 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 26 mai 2016 à 19.00 heures dans l'un des bâtiments du Collège de Jolimont, dans la composition suivante :

- Jean Marie ABOMO SAMBA, PLR, président
- Madeline CONNE, Socialiste
- Fabien-Thierry DEILLON, UDC
- Jan MRAZEK, Les Verts
- Ihsan KURT, Socialiste
-
- Charli OBERSON, PLR
- Enzo ROSA, PLR, rapporteur

La Municipalité est représentée par Monsieur Olivier SIMON et Monsieur Yvan FERNANDEZ.

Introduction

Avant la séance les membres de la commission se sont rendus sur place, dans l'appartement de service du Collège de Jolimont, accompagnés de MM. Olivier SIMON (délégué de la Municipalité) et Yann Fernandez (Service des Travaux). Ceci a permis à la commission de voir la structure à transformer et comprendre l'ampleur des travaux.

Monsieur Olivier SIMON explique en quoi consistent les travaux prévus. Il s'agit en fait de transformer un appartement en lieu d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) ce qui implique entre autres :

- de démolir deux murs porteurs pour créer un local d'un seul tenant en remplacement de 3 pièces
- de démonter entièrement les plafonds et les isolations jusqu'au toit et de les remplacer par des nouveaux
- d'intégrer le balcon baignoire au local prévu
- de supprimer les fenêtres existantes et les remplacer par des nouvelles
- de refaire entièrement les sols

- de supprimer la porte palière
- de refaire les peintures de tous les locaux

Séance de la commission

La commission se rend ensuite dans la salle de réunion pour la séance.

MM. Olivier SIMON et Yann FERNANDEZ donnent des informations complémentaires :

- le fait de démolir deux murs porteurs modifie la structure du bâtiment, ce qui implique la pose d'une poutre DIN sous la dalle de l'étage inférieur
- pour respecter les normes en vigueur concernant les voies de fuite il faudra également modifier les fenêtres qui donnent sur la cage d'escalier et les salles de cours aux étages inférieurs
- la chaudière du Collège a été remplacée
- les façades ont été refaites en 2001
- les demandes d'offres pour les divers travaux sont en cours, sous réserve d'acceptation du préavis par le Conseil
- le crédit pour l'équipement des locaux de l'APEMS a été voté en 2015
- le prix des loyers au m2 sont les mêmes dans tous les locaux de l'APEMS
- il n'y a pas d'amiante dans l'appartement, mais il y en a dans le bâtiment qu'il faudra assainir dans les 12 mois à venir

Délibérations

Le président remercie MM. Olivier SIMON et Yvan FERNANDEZ pour leurs explications et la Commission peut délibérer.

La visite de l'appartement et les explications reçues permettent de se rendre compte de l'importance des travaux à réaliser. Il s'agit de changer la structure même du bâtiment au niveau de l'appartement à transformer et d'intégrer la terrasse dans le futur local. Ce qui implique de refaire l'isolation, les sols et les peintures.

Les normes actuelles, notamment au niveau de la voie de fuite, occasionnent des travaux supplémentaires.

Le temps pour la mise à l'enquête, les appels d'offres et la réalisation des travaux est très court. En effet il est prévu que ces locaux soient prêts en automne 2016.

L'estimation du coût des travaux est basée sur des offres. Les demandes d'autres offres, deux par poste, sont en cours. Les montants indiqués sont TVA compris. Comme dans tout projet de cette importance il est prévu un montant de 10% pour les divers et imprévus. Il s'agit de parer à toute éventualité inhérente à ce type de transformation.

Le Préavis est soumis à la commission qui l'accepte à l'unanimité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le Préavis no 11-2016 au Conseil communal,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'accorder à La Municipalité un crédit de CHF 310.000.- destiné aux travaux de transformations de l'appartement de service du Collège de Jolimont pour la création d'un lieu d'accueil pour les enfants en milieu scolaire (APEMS) ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. d'amortir ce crédit en une seule fois par la rubrique 512.331 « Bâtiments primaires » ;
4. de faire figurer sous la rubrique 512.390 « Bâtiments primaires » les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit ;
5. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts par un prélèvement sur le Fonds de réserve pour accueil pour enfants en milieu scolaire et préscolaire (poste 9282.11) .

Prilly, le 31 mai 2016

Au nom de la commission

Le Président :

Le Rapporteur

Jean-Marie ABOMO SAMBA

Enzo ROSA